

QUESTIONNAIRE BIC/TVA 2021 A nous retourner avant le 31.01.2022

SAS GEFI 41 Chemin du Vieux Chêne 38240 MEYLAN *■*: 04.76.01.02.44

Téléphone : 04 76 54 63 84 e-mail : bic@gefieurefi.fr

Renseignements utiles uniquement en cas de changement :
Numéro de téléphone : /// et / ou ///
Courriel:
Courrier :
Pour tous changements de situation familiale merci de bien vouloir contacter la collaboratrice en charge de votre dossier.
Résidence(s):
Changements intervenus en 2021 :
<u>IMPORTANT</u> : ces informations peuvent entrainer des modifications dans l'établissement de vos déclarations fiscales.
□ Vous avez vendu un ou plusieurs biens ? Merci de nous transmettre la copie de l'attestation de vente avec le prix de vente.
□ Votre bail commercial a pris fin courant 2021 :
- Avez-vous signé un avenant au bail commercial ou un contrat de location ? (Nous joindre une copie),
- Vous avez repris votre bien et vous ne le mettez plus en location ?
Si oui à quelle date :/2021
□ Vous avez acheté ou mis en location un ou plusieurs bien, autre que celui ou ceux déjà en gestion, destinés à la location meublée au cours de l'année ?
Si oui, merci de contacter Mme TOURNIER au 04.76.54.84.80 ou par courriel mctournier@gefieurefi.fr pour une proposition de service pour l'ajout de ce(s) nouveau(x) bien(s).
L'ensemble de vos locations meublées doit être regroupé auprès d'un même centre d'impôt sur la même liasse fiscale.
TVA – Paiement TVA 2021
Au cours de l'année 2021, avez-vous changé de compte bancaire ? ☐ Oui ☐ Non Si oui, veuillez nous communiquer le nouveau RIB pour la mise à jour de votre compte fiscal.
Si le prélèvement de votre TVA 2020 a été rejeté, merci de nous en informer.

Veuillez nous adresser une copie complète de votre avis d'imposition de 2021 (basé sur les revenus de 2020), afin de vérifier le ou les montants des déficits imputés, les réductions dont vous pourriez bénéficier ; à défaut, nous ne

pourrons pas effectuer les vérifications nécessaires et nous ne pourrons en être tenus pour responsables.

Il convient de nous faire parvenir les copies des justificatifs de l'ensemble des sommes que vous indiquez.

Loyers encaissés et impayés du 01.01.2021 au 31.12.2021 (TTC)

		LOYERS PERCUS			
Résidences	Loyers prévus	Loyers espèces Appartements	Loyers espèces Parkings	Charges Locatives	Loyers nature Occupation personnelle

Si vos biens ne sont pas proposés à la location toute l'année, merci de nous indiquer le nombre de semaines louées _

Charges déductibles au titre de 2021

Les factures doivent mentionner votre nom et l'adresse du meublé (les tickets de caisse ne sont pas des factures - un tableau récapitulatif n'est pas un justificatif). La TVA n'est récupérable que si vous nous fournissez les copies des factures la mentionnant.

	CHARGES				
Cotisation (OGA)	ттс	нт	TVA		
Commission (Ex : agence)	ттс	НТ	TVA		
Cotisation Foncière des Entreprises - CFE	€	Dégrèvement CFE obtenu :	€		
Taxe foncière	€	Remboursement taxe sur les ordures ménagères obtenu :	€		
Détenez-vous, dans le meublé, un ou plusieurs téléviseurs ? :	☐ Oui ☐ Non Nbre de téléviseur :	Contribution audiovisuelle : (Si payée par vous uniquement)	€		
Décomptes de charges de copropriété 2020 + tous les appels de fonds 2021	ттс	нт	TVA		
Frais d'entretien / Travaux Fonds de prévoyance	ттс	нт	TVA		
EDF + Télécom + Eau + Gaz + internet	ттс	НТ	TVA		
Assurance propriétaire non occupant - PNO					
Autres – Divers (Joindre un récapitulatifs en plus des justificatifs)	ттс	НТ	TVA		
Frais financiers Prêt toujours en cours : □ Oui □ Non	Intérêts d'emprunt : €	Assurance invalidité - décès : €	Capital restant dû au 31.12 : €		
Frais de déplacement : Soit frais réels avec justificatifs	Kilomètre parcourus :	Puissance chevaux fiscaux :	Diesel – Essence - GPL		

Mentions d'informations RGPD sur lettre d'accompagnement.

Date et signature :